



Passerelle VOYAGEURS

Objectifs pédagogiques :

Être capable de conduire un véhicule avec une approche professionnelle, Avoir des notions sur la conduite rationnelle et sur les facteurs qui l'influencent, Savoir utiliser l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des transports, Assurer les bases professionnelles nécessaires pour exercer l'emploi de conducteur routier eu égard des conditions générales de la pratique du métier et des conditions particulières de sécurité, Être capable d'adapter une démarche personnelle de représentation du métier de conducteur.

Public et pré-requis :

Public :
Toute personne âgée de 21 ans au minimum et désirant conduire des véhicules isolés de plus de 9 places,
- dès l'âge de 21 ans, permet de conduire les véhicules dont la conduite nécessite d'être titulaire des permis de conduire D1 ou D1E : véhicules affectés aux transports de personnes dont le nombre de places est supérieur à 9 sans excéder 17.
- dès l'âge de 21 ans, pour la conduite des véhicules pour lesquels un permis de conduire D ou DE est requis : véhicules affectés aux transports de personnes dont le nombre de place est supérieur à 9, dans ce cas la conduite est limité à un rayon de 50 kms de l'entreprise jusque 23 ans.
- dès l'âge de 23 ans sans restriction. Cette formation s'adresse aux personnes titulaires de la qualification de conducteur routier pour le transport de marchandises et qui souhaitent s'orienter vers le transport de personnes

Pré-requis :

- Etre titulaire du permis D ou D1
- Etre titulaire de la qualification de conducteur routier pour le transport de Marchandises.
- Être vérifié apte médicalement antérieurement à l'entrée en formation (permis de conduire en cours de validité ou visite médicale de moins de 2 ans).

Handicap Si vous souffrez d'un handicap, nécessitant un aménagement de la formation, merci de bien vouloir prévenir nos services avant toutes inscriptions.

Moyens pédagogiques , techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques, illustrations vidéo
- Simulateur Poids Lourds,
- Mise en pratique sur différentes situations de travail,
- Remise d'un support de cours à chaque participant.
- Véhicules équipés pour l'enseignement de la conduite.
- Formateurs diplômés et habilités par la Dreal pour la réalisation des formations obligatoires de conducteurs routiers.
- Aires de manoeuvres privées. Equipement PMR (accès mobilité réduite)

Validation :

Attestation de Formation Passerelle pour le transport de personnes, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur. Attestation de formation professionnelle.

Durée :

5 journées soit 35 heures.

Modalités d'évaluation :

Evaluation continue :
Evaluation théorique par QCM sur les éléments du programme de formation.
Evaluation finale : L'évaluation finale est réalisée par un formateur Évaluateur :
Pour la partie théorique : QCM de 40 questions (admissible avec la note de 12/20)
Pour la partie pratique : Evaluation finale par un formateur évaluateur autre que le formateur référent une note de 12/20 est nécessaire pour valider la formation pratique

Programme :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE RATIONNELLE AXE SUR LES REGLES DE SECURITE

- Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité,
- Perfectionnement à une conduire rationnelle sûre et économique, possibilité offerte par l'informatique embarquée et optimisation de la consommation de carburant,
- Principe d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique,
- Chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers
- Application pratique et analyse de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile.



Passerelle VOYAGEURS

APPLICATION DES REGLEMENTATIONS

- Réglementation sociale nationale et européenne du transport routier de voyageurs, notamment temps de conduite et de repos, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle, formation des conducteurs, conventions collectives, statuts particuliers,
- Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et international, urbain et non urbain et notamment les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé.

SANTE, SECURITE ROUTIERE ET SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- Conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence au travers d'exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques,
- Sécurité dans le transport scolaire,
- Principes de la gestion des situations conflictuelles

SERVICE, LOGISTIQUE

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels
- La sensibilisation au handicap et à la prise en compte des voyageurs handicapé

TEST FINAL D'EVALUATION DES COMPETENCES ACQUISES, CORRECTION ET SYNTHESE DU STAGE